



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/38/495\*  
S/16035\*  
4 novembre 1983  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-huitième session

Points 18, 23, 25, 29, 30, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 41, 42, 43, 44, 45, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 57, 58, 59, 61, 62, 63, 65, 66, 69, 76, 78, 124, 140 et 142

UN LIBRARY CONSEIL DE SECURITE  
Trente-huitième année

NOV 8 1983  
UN/SA COLLECTION

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

QUESTION DES ILES FALKLAND (MALVINAS)

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES

QUESTION DE L'ILE COMORIENNE DE MAYOTTE

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

QUESTION DE PALESTINE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONFERENCE DES NATIONS UNIES POUR LA PROMOTION DE LA COOPERATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ENERGIE NUCLEAIRE

QUESTION DE NAMIBIE

QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

QUESTION DE CHYPRE

APPLICATION DES RESOLUTIONS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

APPLICATION DE LA RESOLUTION 37/71 DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A LA SIGNATURE ET A LA RATIFICATION DU PROTOCOLE ADDITIONNEL I AU TRAITE VISANT L'INTERDICTION DES ARMES NUCLEAIRES EN AMERIQUE LATINE (TRAITE DE TLAHELCO)

CESSATION DE TOUTES LES EXPLOSIONS EXPERIMENTALES D'ARMES NUCLEAIRES

NECESSITE URGENTE DE CONCLURE UN TRAITE D'INTERDICTION COMPLETE DES ESSAIS NUCLEAIRES

INTERDICTION DE LA MISE AU POINT ET DE LA FABRICATION DE NOUVEAUX TYPES D'ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE ET DE NOUVEAUX SYSTEMES DE TELLES ARMES

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

CONCLUSION D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE DES  
ETATS NON DOTES D'ARMES NUCLEAIRES CONTRE L'UTILISATION OU LA MENACE DE  
L'UTILISATION DES ARMES NUCLEAIRES  
CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX EFFICACES POUR GARANTIR LES ETATS NON  
DOTES D'ARMES NUCLEAIRES CONTRE L'UTILISATION OU LA MENACE DE L'UTILISATION DES  
ARMES NUCLEAIRES  
PREVENTION D'UNE COURSE AUX ARMEMENTS DANS L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE  
RAPPORT ENTRE LE DESARMEMENT ET LE DEVELOPPEMENT  
CESSATION IMMEDIATE ET INTERDICTION DES ESSAIS D'ARMES NUCLEAIRES  
REDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES  
APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT DE L'OCEAN INDIEN UNE ZONE DE PAIX  
ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES)  
DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET  
EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLOTURE DE LA DOUZIEME SESSION EXTRAORDINAIRE  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA COOPERATION DANS LA REGION DE LA  
MEDITERRANEE  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE  
INTERNATIONALE  
RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER SUR LES PRATIQUES ISRAELIENNES  
AFFECTANT LES DROITS DE L'HOMME DE LA POPULATION DES TERRITOIRES OCCUPES  
QUESTION DES ILES MALGACHES GLORIEUSES, JUAN DE NOVA, EUROPA ET BASSAS DA INDIA  
DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE  
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE ETATS  
QUESTION DE L'ANTARCTIQUE  
LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE : MENACE CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE  
INTERNATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX

Lettre datée du 10 octobre 1983, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent de l'Inde auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre le texte du communiqué adopté par la  
Réunion des ministres et des chefs de délégation des pays non alignés à la  
trente-huitième session de l'Assemblée générale, tenue à New York du 4  
au 7 octobre 1983, en vous priant de bien vouloir le faire distribuer aux Etats  
Membres comme que document officiel de l'Assemblée générale, au titre des  
points 18, 23, 25, 29, 30, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 41, 42, 43, 44, 45, 49, 50,  
52, 53, 55, 56, 57, 58, 59, 61, 62, 63, 65, 66, 69, 76, 78, 124, 140 et 142 de  
l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Inde  
auprès de l'Organisation  
des Nations Unies,

(Signé) N. KRISHNAN

ANNEXE

Réunion des ministres et des chefs de délégation des pays non alignés  
à la trente-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies  
New York, 4-7 octobre 1983

COMMUNIQUE FINAL

1. Les ministres des affaires étrangères et les chefs de délégation des pays non alignés participant à la trente-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies se sont réunis à New York du 4 au 7 octobre 1983 pour examiner les décisions à prendre au sujet des questions dont est saisie l'Assemblée générale à la session en cours et qui intéressent particulièrement les pays non alignés.
2. La Réunion a pris note du rapport du Président sur les activités du Mouvement des pays non alignés depuis la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés tenue à New Delhi, en mars 1983, et a demandé instamment de poursuivre les efforts déployés pour appliquer les décisions du Mouvement.
3. La Réunion a évalué la conjoncture politique et économique internationale et notamment son évolution depuis la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi en mars 1983. De l'avis général, cette conférence représentait une étape importante dans l'évolution du Mouvement. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé la validité des principes et des politiques adoptés par le Mouvement qui contribuent largement à préserver la paix dans le monde.
4. La Réunion a insisté sur le fait que les pays non alignés devraient prendre des mesures positives afin d'appliquer les décisions contenues dans la Déclaration politique et économique et dans le Programme d'action adoptés à la Conférence de New Delhi. L'intérêt croissant que suscitent dans le monde entier les activités et les prises de position des pays non alignés témoigne du regain d'influence et du rôle de plus en plus important de ce mouvement dans le monde actuel. L'engagement qu'ont pris les pays non alignés de promouvoir la paix, d'éliminer le colonialisme et de consolider l'indépendance nationale, la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats et d'assurer le progrès social et économique de leurs peuples a incontestablement contribué à modifier radicalement la structure des relations internationales contemporaines.
5. La Réunion s'est vivement inquiétée des tensions et affrontements entre les grandes puissances et, au nom des pays non alignés, a engagé une nouvelle fois ces puissances à renoncer à leur politique d'affrontement et à leur attitude de méfiance, et à engager des négociations sincères et optimistes, dans un esprit de bonne foi partagée. Examinant la situation internationale, les ministres et chefs de délégation se sont déclarés gravement préoccupés par la persistance de foyers de tension et d'agression, notamment au Moyen-Orient, en Afrique - en Afrique australe surtout -, en Asie du Sud-Ouest, en Asie du Sud-Est, dans les Caraïbes, en Amérique centrale et dans l'Atlantique sud, ainsi que dans certaines parties de l'Europe. Des forces hostiles à l'émancipation des peuples continuent de porter atteinte à

l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des pays et de nier aux peuples soumis à la domination coloniale ou étrangère le droit à l'autodétermination et à l'indépendance. De nouveaux conflits entre Etats ont encore aggravé la situation, rendant encore plus précaire le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les pays développés, en persistant dans l'intransigeance, ont encore renforcé l'inégalité et l'injustice des relations économiques internationales.

6. Dans ce contexte, les ministres et chefs de délégation se sont félicités des réactions suscitées par la proposition des pays non alignés demandant aux chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de participer à la trente-huitième session de l'Assemblée générale, et de tenir des consultations officieuses afin d'entreprendre une évaluation collective des grands problèmes auxquels le monde est confronté, en vue d'y apporter une solution juste et rapide. Ils se sont réjouis du fait que 24 chefs d'Etat ou de gouvernement avaient participé aux réunions et que les consultations officieuses s'étaient déroulées dans un climat constructif. Les ministres et chefs de délégation ont exprimé l'espoir que ces consultations permettraient d'amorcer un processus de détente internationale véritable et de résoudre les graves problèmes touchant la paix, la sécurité, le désarmement et le développement dans diverses régions du monde.

#### ROLE DU MOUVEMENT

7. Au cours des années, le Mouvement des pays non alignés n'a cessé de jouer un rôle décisif dans les efforts déployés pour maintenir la paix, promouvoir le désarmement et la détente internationale et éliminer les foyers de tension et d'agression, ainsi que pour promouvoir le règlement juste et pacifique des problèmes internationaux. Les peuples et les dirigeants des pays non alignés ont de génération en génération exprimé les aspirations légitimes de ces pays qui souhaitent s'affranchir des rapports d'asservissement et de dépendance, quelle que soit la forme qu'ils revêtent dans les situations coloniales et post-coloniales, et exprimer librement leurs traditions nationales et leur véritable personnalité. En exprimant leurs préoccupations sur le plan international, ils se sont aussi efforcés d'éliminer toutes les formes de domination, de discrimination, d'exploitation et d'inégalité et d'instaurer un nouveau système de relations internationales fondé sur le respect de l'indépendance, l'égalité et la coopération et sur la réalisation des aspirations de tous les peuples à la sécurité, à la prospérité et au développement.

8. La quintessence de la politique de non-alignement, compte tenu de l'originalité de ses principes et de son caractère spécifique, a toujours été la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, l'apartheid, le racisme, le sionisme et toutes les formes d'agression étrangère, d'occupation, de domination, d'ingérence et d'hégémonie et contre la politique des grandes puissances ou des blocs. En d'autres termes, elle rejette toutes les formes d'assujettissement, de dépendance, d'ingérence ou d'intervention, directe ou indirecte, et toutes les pressions - politiques, diplomatiques, économiques, militaires et culturelles - dans les relations internationales. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé la nécessité de se conformer strictement au

principe de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures et extérieures des Etats, l'un des principes fondamentaux du non-alignement. La violation de ce principe est inacceptable et injustifiable, quelles que soient les circonstances.

9. La Réunion a souligné que le principe du règlement pacifique des différends et des conflits était un élément fondamental de la philosophie de coexistence pacifique prônée par les pays non alignés. A cet égard, la Réunion a rappelé les principes et moyens propres à promouvoir le règlement pacifique des différends entre pays non alignés.

10. Le refus absolu de la polarisation par bloc, de toute politique prédéterminée par l'adhésion à des pactes ou à des alliances militaires, la décision ferme d'évaluer les questions internationales en se fondant sur les faits et sur le principe de l'indépendance nationale, ainsi que l'appui indéfectible à l'émancipation totale de tous les peuples d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et d'autres régions du monde, constituent les manifestations les plus explicites de la politique de non-alignement. Cette politique rejette également toute tentative visant à situer, à tort, les luttes des peuples pour l'indépendance et la dignité humaine dans le contexte de l'affrontement Est-Ouest, ce qui revient à priver ces peuples de leur droit de décider de leur propre destin et de réaliser leurs aspirations légitimes. La sauvegarde de la liberté de pensée et d'action des Etats non alignés et la promotion consciente du principe de coexistence pacifique sont motivées par l'espoir sincère qu'en dépit des rivalités et des tensions internes qui déchirent le monde, celui-ci évoluera vers une plus grande coopération, et non vers l'affrontement, vers l'intégration et non vers la stratification.

11. La Réunion a réitéré l'engagement des pays non alignés de ne participer à aucune action et de ne prendre aucune mesure pouvant contribuer à susciter des affrontements et des rivalités entre les grandes puissances, à établir des zones d'influence dans diverses régions du monde, et à renforcer les alliances militaires existantes et les accords qui en résultent, notamment en concluant des accords militaires ou en fournissant des bases et installations militaires aux grandes puissances désireuses de renforcer leur présence militaire en vue d'éventuels conflits.

#### DESARMEMENT ET SECURITE INTERNATIONALE

12. Le retour des animosités de la guerre froide et l'apparition de nouvelles configurations du pouvoir, constituent des menaces supplémentaires graves pour la paix et la sécurité du monde. La compétition pour les sphères d'influence et pour l'expansion de relations de domination et d'exploitation continue à se faire sentir dans des régions du monde de plus en plus vastes. La course aux armements, surtout aux armes nucléaires et autres armes de destruction massive, a atteint, dans son escalade, des niveaux sans précédent. Les grandes puissances poursuivent leurs efforts pour déployer des effectifs militaires et acquérir divers types de bases et autres facilités dans les différentes régions du monde. De nouvelles armes chimiques et nucléaires de plus en plus meurtrières et précises sont déployées. A cela s'ajoute le risque de voir l'affrontement nucléaire s'étendre à l'espace extra-atmosphérique et l'on travaille actuellement à la mise au point et au

déploiement d'armes spatiales antisatellites. Cette évolution non seulement compromet la sécurité internationale mais risque, en outre, d'aboutir à une "conventionnalisation" et à une légitimisation croissantes des armes nucléaires et autres armes de destruction massive. La dissuasion nucléaire est différente de la dissuasion de l'époque prénucléaire. En effet, lorsque toutes les populations civiles du monde sont les otages des intérêts stratégiques de l'un ou l'autre des Etats dotés d'armes nucléaires, on se trouve en présence d'une politique de "terrorisme nucléaire" et non d'une politique de dissuasion.

13. La poursuite de la course aux armements a provoqué des déficits budgétaires élevés dans le monde industrialisé qui ont amené une réduction de l'aide économique aux pays en développement. Les conditions de récession existant dans le monde développé se sont traduites par une diminution du commerce avec les pays en développement, rendant difficile toute réduction de la charge très lourde de leur dette et aggravant leurs problèmes économiques. L'instabilité résultant de ces conditions a accru le danger d'intervention et d'ingérence par des Etats riches et puissants dans le monde en développement, mettant encore plus en péril la paix et la sécurité internationales.

14. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé leur conviction déjà exprimée à des conférences antérieures des pays non alignés que la paix et la sécurité internationales ne pouvaient être assurées que par un désarmement général et complet, en particulier un désarmement nucléaire, sous contrôle international effectif. Ils ont souligné qu'il était urgent de négocier des mesures de désarmement dans le cadre et sous les auspices des Nations Unies. Dans ce contexte, ils ont demandé au Comité du désarmement, seul organe multilatéral de négociations dans le domaine du désarmement, de s'acquitter de son mandat et d'adopter des mesures concrètes de désarmement, en particulier de désarmement nucléaire. Afin d'empêcher effectivement la prolifération horizontale et verticale des armes nucléaires, les Etats dotés d'armes nucléaires devraient adopter d'urgence des mesures pour mettre un terme à la course aux armes nucléaires et en renverser le cours. Les ministres et chefs de délégation ont demandé l'interdiction immédiate de l'utilisation ou de la menace de l'utilisation des armes nucléaires par les Etats dotés d'armes nucléaires, en attendant de parvenir au désarmement nucléaire. Ils ont en outre demandé un arrêt de la production, du stockage et du déploiement d'armes nucléaires et ont rejeté toutes théories et concepts concernant la possession d'armes nucléaires et leur emploi dans quelque circonstance que ce soit. Ils se sont déclarés gravement préoccupés par le fait que les négociations pourtant limitées entreprises sur la réduction des armes et le désarmement ont été bloquées et, dans certains cas, unilatéralement suspendues. L'aggravation de la situation internationale, loin de justifier la suspension de négociations importantes sur la limitation des armements et le désarmement, exige, en fait, qu'on les poursuive plus intensément. Les principaux Etats dotés d'armes nucléaires ont été instamment priés de poursuivre avec plus de vigueur leurs négociations sur la limitation des armements et le désarmement et de tenir les Nations Unies informées des progrès réalisés dans le cadre de ces négociations.

15. Les ministres et chefs de délégation ont aussi réaffirmé que les Etats dotés d'armes nucléaires avaient l'obligation de garantir que les Etats non dotés d'armes nucléaires ne seraient ni menacés ni attaqués par des armes nucléaires. Ils ont recommandé de procéder sans retard à des négociations en vue de l'adoption d'un texte convenu concernant des arrangements internationaux efficaces visant à garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires, sans discrimination aucune, contre l'utilisation ou la menace de l'utilisation des armes nucléaires. Ils ont affirmé que la création de zones exemptes d'armes nucléaires, sur la base d'arrangements librement conclus entre les Etats de la région, constituait une mesure de désarmement importante. La création de telles zones dans différentes régions du monde devait être encouragée afin de parvenir à un monde totalement exempt d'armes nucléaires.

16. Malgré l'appel urgent de la communauté internationale, les efforts en vue de conclure un traité global concernant l'interdiction des essais de tous types d'armes nucléaires dans tous les milieux et à tout jamais n'ont jusqu'à présent pas abouti. Les ministres et chefs de délégation ont demandé aux Etats dotés d'armes nucléaires de faire preuve de volonté politique afin de faciliter la conclusion rapide d'un tel traité.

#### NON-INTERVENTION ET NON-INGERENCE

17. Les ministres et chefs de délégation ont noté avec préoccupation que, malgré l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention et de l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats, figurant dans la résolution 36/103, de nombreux pays non alignés continuaient à être victimes de politiques d'intervention et d'ingérence, de pressions et de recours à la force ou menaces de recours à la force, avec de dangereuses conséquences pour la paix et la sécurité. Ils ont donc demandé à tous les Etats d'adhérer à la Déclaration et d'en respecter les principes dans leurs relations avec d'autres Etats.

#### LA SITUATION EN AFRIQUE AUSTRALE

18. Les événements survenus en Afrique australe montrent que les vestiges des forces de l'apartheid, de la discrimination raciale et de la tyrannie coloniale continuent à résister obstinément aux forces du changement. Les ministres et chefs de délégation ont souligné la détermination des pays non alignés à conjuguer leurs efforts et à mobiliser toute leur énergie pour soutenir les peuples de la région contre la politique d'oppression et d'intimidation du régime raciste d'Afrique du Sud.

19. Les ministres et chefs de délégation ont estimé que la politique d'apartheid, de discrimination raciale et d'agression suivie par le régime raciste d'Afrique du Sud est la principale cause de déstabilisation et de menace à la paix et la sécurité dans la région.

20. La Réunion a condamné vigoureusement le processus toujours plus marqué et systématique d'agression militaire, de pression économique et d'actes de déstabilisation et de sabotage lancés par l'Afrique du Sud contre les pays

africains indépendants voisins de l'Angola, du Botswana, du Lesotho, du Mozambique, du Swaziland, de la Zambie et du Zimbabwe. Les ministres ont noté avec satisfaction que cette politique d'agression et d'intimidation du régime de Pretoria n'avait pas amené ces Etats d'Afrique australe à retirer leur appui et leur solidarité aux forces qui luttent contre le régime raciste pour obtenir l'indépendance, la liberté et la justice. Les ministres et chefs de délégation ont prié instamment la communauté internationale de fournir à ces Etats tout l'appui et l'assistance possibles afin de renforcer leur aptitude à se défendre contre le régime illégal d'Afrique du Sud.

21. Les ministres et chefs de délégation se sont déclarés profondément préoccupés par la poursuite de l'occupation illégale d'une partie du territoire de la République populaire d'Angola par le régime raciste. Ils ont condamné très énergiquement le régime d'Afrique du Sud et demandé instamment le retrait immédiat et inconditionnel des troupes sud-africaines du territoire angolais. Ils ont également condamné l'agression massive lancée récemment par les forces sud-africaines contre le village de Cangamba dans la province de Moxico, à 500 kilomètres de la frontière namibienne. La Réunion a déclaré qu'elle appuyait pleinement les mesures prises par le Gouvernement angolais conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies pour garantir et sauvegarder son intégrité territoriale et sa souveraineté nationale.

22. La Réunion a dénoncé le raid aérien perpétré récemment par les forces sud-africaines contre Matola, zone industrielle et résidentielle située à un peu moins de 20 kilomètres de Maputo, capitale de la République populaire du Mozambique. Elle a condamné énergiquement la guerre d'agression menée contre la République populaire du Mozambique par les racistes sud-africains qui utilisent des bandits et des mercenaires armés pour renforcer l'armée sud-africaine. Elle a réaffirmé que ces actes constants d'invasion, d'agression et de sabotage de l'infrastructure économique et sociale de la République populaire du Mozambique auxquels se livre le régime sud-africain visent à saper les efforts que déploie le peuple mozambicain pour réaliser la reconstruction nationale dans des conditions de paix et de sécurité. Les ministres et chefs de délégation ont par conséquent déclaré qu'ils appuyaient pleinement le peuple et le Gouvernement mozambicains dans la lutte qu'ils mènent pour préserver leur indépendance et leur souveraineté.

23. Les ministres et chefs de délégation ont exprimé leur profonde indignation devant les actes d'agression armée perpétrés par le régime de Pretoria et les bandits à sa solde contre le Lesotho, et plus récemment devant l'embargo sur les armes et le blocus économique organisé contre le Royaume. Ils ont condamné ces actes dont le but est de faire fléchir le Lesotho dans sa détermination à accorder l'asile aux réfugiés de l'apartheid conformément aux conventions internationales relatives aux réfugiés et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, et ont demandé qu'il y soit immédiatement mis fin, ainsi qu'à tous les autres actes de déstabilisation et d'intimidation dirigés contre le Royaume par l'Afrique du Sud. Les ministres ont félicité le Gouvernement du Lesotho de continuer à fournir une assistance humanitaire aux réfugiés, en dépit des menaces, des pressions et des attaques constantes du régime raciste.

24. Les ministres et chefs de délégation ont condamné l'intensification de la collaboration militaire et nucléaire entre le régime raciste d'Afrique du Sud et Israël. Ils ont estimé que cette collaboration constituait une menace pour la sécurité de l'Afrique, et ont demandé à tous les pays de la dénoncer. Ils ont également pris note de la Déclaration adoptée à la Conférence de Vienne sur l'alliance entre l'Afrique du Sud et Israël.

#### NAMIBIE

25. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé le droit inaliénable du peuple namibien à l'autodétermination et à l'indépendance nationale dans une Namibie unie, comprenant Walvis Bay, les îles Penguin et les autres îles situées au large des côtes. Ils ont réaffirmé leur solidarité avec le peuple namibien ainsi que leur appui à la lutte héroïque qu'il mène sous la direction de la SWAPO, son seul représentant légitime et authentique, pour la libération de son pays.

26. La Réunion a condamné énergiquement le régime raciste d'Afrique du Sud pour la poursuite de son occupation coloniale illégale de la Namibie, en dépit des justes revendications du peuple du territoire à la liberté et à l'autodétermination, et en violation flagrante et au profond mépris des résolutions et décisions de l'Organisation des Nations Unies. Elle a condamné en outre le régime raciste d'Afrique du Sud pour la poursuite de sa répression brutale du peuple namibien, de sa militarisation massive du territoire et de son utilisation arrogante de la Namibie comme tremplin pour commettre sans provocation des actes de subversion, d'agression et de déstabilisation contre des Etats indépendants voisins, notamment l'Angola, dont une partie du territoire est occupée par les troupes racistes.

27. La Réunion s'est déclarée profondément indignée par le fait que le Plan des Nations Unies pour la Namibie, énoncé dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, n'est pas encore appliqué. A cet égard, la Réunion a fermement condamné et rejeté les tentatives persistantes des Etats-Unis et du régime raciste d'Afrique du Sud visant à faire obstruction à l'application du Plan des Nations Unies en établissant un "lien" et un "parallélisme" entre l'indépendance de la Namibie et des questions hors de propos qui lui sont totalement étrangères, en particulier le retrait des forces cubaines de l'Angola, et elle a souligné sans équivoque que ces tentatives non seulement retardent le processus de décolonisation de la Namibie, mais constituent également une ingérence grossière et répréhensible dans les affaires intérieures de l'Angola. La Réunion a demandé aux Etats-Unis de renoncer à insister plus avant sur ce point.

28. La Réunion a rappelé avec satisfaction que le Conseil de sécurité avait tenu en mai 1983 une réunion fructueuse sur la question de Namibie, à l'initiative du septième Sommet des pays non alignés, tenu à New Delhi. Les ministres et chefs de délégation ont noté en particulier que les ministres des affaires étrangères de plusieurs pays non alignés, dont un grand nombre avaient été désignés par le Sommet, avaient participé en personne au débat et réaffirmé qu'ils exigeaient l'application immédiate et inconditionnelle de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, sans retard, sans modification et sans faux-fuyants.

29. Les ministres et chefs de délégation ont exprimé leur ferme détermination de contrecarrer toute tentative visant à saper le rôle central du Conseil de sécurité des Nations Unies dans l'application de la résolution 435 (1978) et ont prié le Conseil de sécurité d'assumer pleinement ses responsabilités, en particulier de prendre d'urgence des mesures pour appliquer ses décisions, en adoptant au besoin des mesures coercitives à l'égard de l'Afrique du Sud, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

30. La Réunion a condamné le régime de Pretoria pour avoir créé en Namibie un prétendu conseil d'Etat chargé d'élaborer une "constitution" pour le territoire, en violation de la résolution 439 (1978) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions pertinentes des Nations Unies. Elle a prié les Etats Membres et le reste de la communauté mondiale de ne reconnaître sous aucun prétexte les dispositions fictives de cet ordre prises par le régime raciste d'Afrique du Sud pour perpétuer sa domination coloniale et son exploitation de la Namibie.

31. La Réunion a réaffirmé la conviction des Etats Membres que le peuple namibien opprimé était pleinement fondé dans sa détermination à intensifier sa lutte sur tous les fronts, par tous les moyens dont il dispose, y compris notamment la lutte armée, pour arracher sa liberté aux occupants racistes illégaux. A cet effet, les ministres et chefs de délégation ont renouvelé l'engagement des Etats Membres à maintenir et à intensifier leur assistance à la SWAPO, pour qu'elle parvienne à libérer la Namibie.

32. La Réunion a réaffirmé son plein appui au Conseil des Nations Unies pour la Namibie dans son rôle en tant que seule Autorité administrante légale du territoire jusqu'à l'indépendance, et a encouragé le Conseil à intensifier ses activités de façon à parvenir à isoler efficacement du reste du monde le régime d'apartheid. Les ministres et chefs de délégation ont félicité le Conseil pour avoir organisé une Conférence internationale de soutien à la lutte du peuple namibien pour l'indépendance à Paris en avril 1983, et ont pleinement approuvé la Déclaration et le Programme d'action adoptés.

#### AFRIQUE DU SUD

33. Passant en revue les événements récents survenus en Afrique du Sud, les ministres et chefs de délégation ont exprimé leur profonde préoccupation devant l'accumulation d'armes, les préparatifs de guerre et la militarisation de la société sud-africaine auxquels se livre le régime de Pretoria, dans un effort désespéré pour endiguer le flot montant de la résistance du peuple opprimé. Dans ce contexte, ils ont condamné énergiquement la politique de bantoustanisation du régime raciste d'Afrique du Sud, et les manoeuvres insidieuses visant à priver la population noire autochtone de ses droits naturels de ressortissants sud-africains.

34. Les ministres et chefs de délégation se sont félicités de l'initiative opportune prise par les forces patriotiques pour s'opposer à la prétendue réforme constitutionnelle qui donnerait des droits parlementaires limités aux personnes appelées métis et personnes d'origine asiatique, de façon à coopter ces sections de la communauté noire en les mettant sous le coup de la conscription obligatoire dans l'armée oppressive pour perpétuer le système d'apartheid.

35. Les ministres et chefs de délégation ont vigoureusement dénoncé la répression brutale, la torture, les pendaisons et les meurtres systématiques dont sont victimes les combattants de la liberté capturés. Ils ont condamné très énergiquement la pendaison, le 9 juin 1983, de trois membres de l'ANC, Jerry Mosololi, Simon Mogoerane et Marcus Motaung, au mépris du Conseil de sécurité et de l'opinion publique internationale. Ils ont également demandé la libération inconditionnelle de Nelson Mandela, des Six du Pan Africanist Congress et d'autres prisonniers politiques, et ont demandé que le statut de prisonnier de guerre soit accordé à tous les combattants de la liberté capturés.

36. Les ministres et chefs de délégation ont exprimé leur solidarité et leur appui inconditionnel à la lutte menée par le peuple opprimé d'Afrique du Sud sous la direction des mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine. Ils ont rendu hommage au peuple opprimé d'Afrique du Sud pour son héroïsme constant face à la violence fasciste répressive et à l'oppression qui se déchaînent contre lui. Les actes désespérés du régime, y compris sa campagne odieuse de propagande contre l'African National Congress (ANC) qui continue à intensifier sa lutte armée, témoignent de l'efficacité de l'assaut lancé contre l'apartheid.

37. Les ministres et chefs de délégation ont condamné énergiquement la collusion de certains pays occidentaux, notamment l'administration actuelle des Etats-Unis, avec le régime d'apartheid, l'exemple le plus récent de collaboration étant le fait que sept sociétés transnationales basées aux Etats-Unis ont accepté de fournir des services techniques et d'entretien à l'installation nucléaire sud-africaine - décision qui ne peut que renforcer encore la menace déjà sérieuse qui pèse sur la paix et la sécurité internationales. Ils ont renouvelé leur appel aux Etats-Unis et à tous les autres gouvernements pour qu'ils s'abstiennent de fournir au régime de Pretoria, directement ou indirectement, des techniques nucléaires militaires et une assistance dans ce domaine.

38. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé l'appel lancé par la dix-neuvième Conférence au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, qui s'est réunie à Addis-Abeba, en Ethiopie, du 6 au 12 juin 1983, pour que le Conseil de sécurité soit convoqué au plus tôt afin de renforcer l'embargo sur les armes et d'imposer des sanctions globales et obligatoires contre le régime raciste d'Afrique du Sud, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

#### SAHARA OCCIDENTAL

39. Rappelant la résolution 37/28 et la décision 37/411 adoptées par l'Assemblée générale à sa trente-septième session, ainsi que les déclarations pertinentes du Mouvement des pays non alignés, y compris la Déclaration adoptée par la septième Conférence au sommet réunie à New Delhi en mars 1983, la Réunion s'est félicitée des décisions prises par l'Organisation de l'unité africaine sur la question du Sahara occidental, en particulier de la résolution adoptée à la dix-neuvième session de la Conférence au sommet de l'OUA, et a demandé leur application immédiate.

#### TCHAD

40. Les ministres et chefs de délégation ont exprimé leur profonde préoccupation devant la situation actuelle au Tchad. Ils sont convenus d'accorder tout leur soutien notamment aux efforts déployés par l'OUA en vue de trouver une solution au problème du Tchad conformément aux principes de la Charte de l'OUA, de la Charte des Nations Unies et à ceux du Mouvement des pays non alignés.

#### MAYOTTE

41. En ce qui concerne l'île comorienne de Mayotte qui demeure sous occupation française, les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé qu'elle faisait partie intégrante du territoire souverain de la République fédérale islamique des Comores. Ils ont également exprimé leur solidarité agissante avec le peuple comorien dans ses efforts légitimes pour recouvrer l'île et préserver l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale des Comores. Ils ont réaffirmé leur soutien aux résultats globaux du référendum organisé le 22 décembre 1974 pour l'ensemble du territoire comorien et ont rejeté toute proposition d'un nouveau référendum à Mayotte.

#### ILES MALGACHES

42. S'agissant des îles malgaches - îles Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India - la Réunion a demandé instamment aux parties intéressées d'entamer des négociations en vue de régler la question conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

#### L'OCEAN INDIEN, ZONE DE PAIX

43. La Réunion a réaffirmé la détermination des Etats non alignés de continuer d'oeuvrer pour que soient atteints les objectifs inscrits dans la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix et examinés à la Réunion des Etats du littoral et de l'arrière-pays tenue en juillet 1979, ainsi qu'aux réunions ultérieures du Comité spécial de l'océan Indien. Elle a aussi réaffirmé sa conviction que l'existence dans la zone de l'océan Indien de toute marque de la présence militaire d'une grande puissance, de bases étrangères, d'installations militaires, de services de soutien logistique, d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive, s'inscrivant dans le contexte des rivalités entre grandes puissances, constitue une violation flagrante de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix.

44. Elle a considéré avec inquiétude et préoccupation l'escalade constante de la présence militaire des grandes puissances dans la zone de l'océan Indien, notamment l'agrandissement des bases existantes, la recherche de nouvelles facilités pour l'installation de bases et l'établissement de nouvelles structures de commandement militaire par les grandes puissances, contrairement aux volontés expresses des Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien et d'autres pays non alignés. Ces activités mettent en péril l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le développement pacifique des Etats de la région.

45. La Réunion a noté que, lors de l'élargissement de la composition du Comité spécial afin d'y admettre les membres permanents du Conseil de sécurité et autres principaux usagers maritimes, les Etats non alignés du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien avaient espéré que rien ne s'opposerait plus à la convocation rapide de la Conférence sur l'océan Indien à Colombo (Sri Lanka). Il était regrettable que, malgré les efforts des pays non alignés pour faire appliquer la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, adoptée en 1971, la Conférence sur l'océan Indien n'ait pas encore été convoquée, en raison de l'opposition de certains Etats. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé leur détermination de mettre tout en oeuvre afin que la Conférence puisse se tenir en 1984.

46. Prenant note du paragraphe 80 de la Déclaration adoptée à la Conférence de New Delhi en mars 1983, la Réunion a réaffirmé sa satisfaction devant l'initiative prise par le Président de la République démocratique de Madagascar qui a proposé la convocation à Tananarive d'une conférence au sommet sur l'océan Indien.

#### MOYEN-ORIENT ET PALESTINE

47. Les Ministres et chefs de délégation ont réaffirmé leur soutien sans réserve à la cause des droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant en Palestine et leur détermination d'oeuvrer à la réalisation rapide de ces objectifs. Ils ont réaffirmé que la question de Palestine était au coeur du problème du Moyen-Orient et à l'origine du conflit arabo-israélien. La question de Palestine et le problème du Moyen-Orient constituaient un tout indivisible et ne pouvaient être traités ni résolus séparément. Par conséquent, une solution partielle ou une solution se limitant à certains aspects du conflit, à l'exclusion des autres, n'était pas possible, pas plus que ne l'était une paix partielle. La paix devait être juste et globale. Une paix juste dans la région ne pouvait être fondée que sur le retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires palestiniens et arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, conformément au principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force, et sur le recouvrement par le peuple palestinien de tous ses droits nationaux inaliénables, y compris le droit de retour, le droit à l'autodétermination sans intervention étrangère et le droit de créer son propre Etat indépendant et souverain sur son territoire national, conformément à la résolution 3236 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 22 novembre 1974.

48. Réaffirmant les décisions adoptées à la Conférence de New Delhi, qui a soutenu et adopté le Plan de paix arabe issu du douzième Sommet arabe tenu à Fès (Maroc) et a affirmé que ce Plan, qui se basait sur la légalité internationale et sur les principes de l'équité et la justice, représentait les fondements de l'instauration d'une paix juste et durable dans la région du Moyen-Orient, la Réunion a également souligné la nécessité d'entreprendre une action concertée à l'échelon international, de manière à assurer l'application de ce plan selon les principes énoncés ci-dessus. Il ne fallait pas prendre d'initiative incompatible avec ces principes et de nature à compromettre la lutte des pays arabes pour la libération de leur territoire et celle du peuple palestinien pour la libération de sa patrie et la restitution de ses droits nationaux inaliénables.

49. Les Ministres et chefs de délégation ont approuvé la Déclaration de Genève et le Programme d'action adoptés par la Conférence internationale sur la question de Palestine qui s'est tenue à Genève du 29 août au 7 septembre 1983 et ont demandé que les recommandations contenues dans la Déclaration de Genève publiée à l'issue de cette conférence soient appliquées rapidement. Ils ont, en particulier, appuyé l'idée de convoquer une conférence de la paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, avec la participation sur un pied d'égalité de toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, ainsi que des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union soviétique et d'autres Etats intéressés. Ils ont également souligné le fait qu'il incombe au premier chef au Conseil de sécurité de mettre en place les arrangements institutionnels adéquats en vue de garantir et d'appliquer tout accord pouvant résulter d'une telle conférence.

50. Les pays non alignés ont réaffirmé leur opposition aux politiques et aux pratiques israéliennes dans les territoires arabes et palestiniens occupés, y compris Jérusalem, et particulièrement l'établissement de colonies, et les ont rejetées. Toutes les colonies de peuplement mises en place par Israël ou devant l'être sur les territoires occupés sont illégales au regard du droit international et constituent un obstacle à la paix. Elles doivent donc être immédiatement détruites, aucune autre colonie ne doit être créée et la prolifération des colonies existantes ne doit pas être autorisée. La Réunion a également marqué son opposition aux violations répétées des droits de la population arabe autochtone, à leur dispersion par la force et aux autres politiques visant délibérément à modifier le caractère fondamental et le statut de ces territoires. Ces actions sont contraires au droit international et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et ont été déclarées, à maintes reprises et dans diverses instances, nulles et non avenues.

51. Les pays non alignés ont réaffirmé qu'ils rejetaient expressément toute politique israélienne visant à modifier les caractéristiques géographiques, la composition démographique ou le statut juridique des territoires arabes et palestiniens occupés. Ils ont décidé de ne reconnaître aucune modification effectuée par Israël dans les territoires précités et ont demandé à tous les pays de faire de même et de s'abstenir de toute coopération avec Israël susceptible de l'encourager à poursuivre sa politique et ses pratiques dans les territoires arabes et palestiniens occupés.

52. Les pays non alignés ont réaffirmé qu'ils condamnaient énergiquement Israël pour son refus de respecter les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies, relatives au territoire syrien occupé des hauteurs du Golan. Ils ont également affirmé que la décision d'Israël d'annexer ces hauteurs et les mesures prises pour appliquer cette décision sont nulles et non avenues et n'ont aucune validité juridique. Elles n'ont aucun effet juridique et ne sont pas reconnues.

53. Les Ministres et chefs de délégation ont réaffirmé la décision prise par les chefs d'Etat ou de gouvernement lors de leur réunion d'Alger, tendant à inciter les pays non alignés à oeuvrer en vue d'un boycottage d'Israël dans les domaines diplomatique, économique, militaire et culturel et des communications maritimes et

aériennes, conformément aux dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Les Ministres ont souligné la nécessité de poursuivre la mise en application de cette décision et instamment prié les pays membres du Mouvement d'y souscrire et de l'appliquer strictement.

54. La Réunion a exprimé sa préoccupation quant à la sécurité des Palestiniens, notamment dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés. Elle a également condamné l'intensification des pratiques d'agression par Israël et l'escalade de son expansionisme militaire et a déploré le soutien accordé par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique à de telles pratiques et actions, ainsi que l'accord de "coopération mutuelle" conclu dans le cadre de l'alliance stratégique.

55. La Réunion a réaffirmé que l'Organisation de libération de la Palestine est le seul et unique représentant légitime du peuple palestinien et qu'elle a, en tant que tel, le droit de participer, de façon indépendante et sur un pied d'égalité, à toutes les conférences, activités et délibérations internationales relatives au conflit arabo-israélien et à la cause palestinienne afin d'assurer la réalisation des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien. L'invitation à prendre part à ces activités internationales conférera à l'OLP les mêmes droits que ceux accordés aux autres participants. Aucune solution ne peut être considérée comme étant globale ou acceptable sans la participation de l'OLP à son élaboration et à son acceptation.

56. Les Ministres et chefs de délégation ont réaffirmé leur conviction qu'un règlement juste et durable garantira le droit de tous les Etats de la région, y compris de l'Etat palestinien indépendant, à l'existence dans le cadre de frontières sûres et internationalement reconnues, dans le respect de l'équité et de la sécurité pour tous dont la condition sine qua non est la reconnaissance et la réalisation des droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit au retour, le droit à l'autodétermination sans ingérence étrangère et le droit de créer son propre Etat indépendant en Palestine.

57. Ayant examiné la grave situation à laquelle doit faire face le Liban, la Réunion a réaffirmé la position définie au paragraphe 99 de la Déclaration politique adoptée par la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement à New Delhi en mars 1983 et a réitéré son soutien à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité du Liban.

#### CHYPRE

58. Les Ministres et chefs de délégation ont réaffirmé leur entière solidarité avec le peuple et le Gouvernement de la République de Chypre et leur appui à leur égard et ont réaffirmé leur soutien à l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et le non-alignement de la République de Chypre ainsi qu'à la non-ingérence dans ses affaires intérieures. Ils ont exigé l'application immédiate des résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies ainsi que celle des déclarations et des communiqués du Mouvement des pays non alignés sur la question de Chypre.

59. Les ministres ont noté avec satisfaction que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies s'employait personnellement à résoudre ce problème et l'ont instamment prié de poursuivre et d'intensifier ses efforts.

#### MEDITERRANEE

60. Les ministres ont réitéré les positions prises par le Mouvement non aligné tendant à transformer la Méditerranée en une zone de paix, de sécurité et de coopération, à l'abri de toute rivalité et de tout conflit. A ce propos, ils ont vigoureusement appuyé l'objectif tendant à renforcer la sécurité et la coopération dans le bassin méditerranéen, reflété dans des déclarations antérieures des pays non alignés et dans les parties pertinentes des résolutions 36/102 et 37/118 de l'Assemblée générale. Les ministres ont réaffirmé la position adoptée à la Conférence au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés de New Delhi à propos de cette question, se sont prononcés pour qu'elle soit examinée plus avant à l'ONU et ont renouvelé l'appel lancé aux pays méditerranéens non alignés pour qu'ils tiennent une réunion en vue de concerter leurs vues et de mettre au point des initiatives en matière de coopération et de renforcement de la sécurité dans la région de la Méditerranée.

#### EUROPE

61. Les ministres et chefs de délégation ont exprimé leur préoccupation devant la montée de la tension en Europe, l'accroissement des stocks d'armes et l'introduction d'armes nouvelles qui aggravent encore la rivalité entre les blocs et mettent en danger la paix et la sécurité internationales.

62. Les ministres et chefs de délégation ont vu un signe positif dans l'heureux dénouement de la Conférence de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et se sont félicités du rôle et de la contribution constructive des pays neutres et des pays non alignés à cet égard et dans les relations européennes en général. Dans ce contexte, ils ont souligné l'importance de la Conférence sur les mesures propres à accroître la confiance, la sécurité et le désarmement en Europe qui doit se tenir à Stockholm en janvier 1984.

63. La Réunion a réaffirmé l'étroite relation qui existe entre les problèmes de sécurité en Europe et en Méditerranée et a estimé que, s'agissant de questions relatives à la sécurité et à la coopération en Méditerranée, tous les pays non alignés de la région méditerranéenne devraient être autorisés à participer à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

#### PROBLEMES DE L'AMERIQUE LATINE ET DES CARAIBES

64. Les ministres et chefs de délégation ont rappelé la préoccupation de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés de New Delhi devant la détérioration accrue de la situation en Amérique centrale et son espoir que la cessation de manoeuvres militaires ou de démonstrations de force réduirait les tensions et faciliterait le dialogue nécessaire à l'élaboration de solutions politiques et négociées aux problèmes de la région. Ils ont constaté que la situation avait été encore aggravée par le renforcement des politiques

impérialistes d'ingérence et d'intervention qui se concrétisent par l'utilisation de territoires voisins à des fins d'agression contre d'autres Etats et l'installation de bases militaires, par des tentatives voilées et manifestes visant à déstabiliser le Gouvernement nicaraguayen et par des pressions et des actes d'agression et de discrimination économique à l'encontre des pays de la région. Ils ont réaffirmé que l'évolution de l'Amérique centrale ne devait pas être attribuée à un affrontement idéologique entre blocs militaires ou expliquée en ces termes. Ils ont exprimé leur opposition à la tenue de manoeuvres militaires comme moyen de pression et prié instamment le Gouvernement des Etats-Unis de rapporter sa décision de procéder à des manoeuvres militaires le long des côtes atlantique et pacifique de l'Amérique centrale.

65. Les ministres et chefs de délégation se sont félicités de la Déclaration de Cancun sur la paix en Amérique centrale publiée par les chefs d'Etat de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela ainsi que de la proposition de paix en six points du Gouvernement nicaraguayen qui constitue une réaction positive face aux propositions de règlement négocié du conflit en Amérique centrale. Ils ont souligné la nécessité d'assurer la sécurité de tous les Etats d'Amérique centrale par la signature de traités de non-agression et de non-ingérence entre les Etats de la région et les autres pays intéressés. Ils ont prié instamment le Gouvernement des Etats-Unis d'adopter une attitude positive à l'égard de ces propositions et de prendre parallèlement des mesures en vue de désamorcer les tensions dans la région, de manière à permettre un retour rapide à la normale.

66. Les ministres et chefs de délégation, compte tenu de la grave détérioration de la situation en Amérique centrale, se sont félicités du "Document d'objectifs" rédigé à la quatrième Réunion conjointe des pays du Groupe de Contadora tenue du 7 au 9 septembre à Panama et ratifié par la suite par les cinq pays d'Amérique centrale. Ils ont en outre lancé un appel en faveur du maintien d'une volonté politique positive au cours des négociations et de la création rapide des mécanismes nécessaires pour assurer la paix et garantir la sécurité internationale des Etats de la région, leur permettant ainsi de se consacrer à la tâche urgente que constitue le développement. Ils ont incité vivement le Groupe de Contadora à poursuivre ses efforts méritoires.

67. Les ministres et chefs de délégation ont souligné qu'il serait souhaitable que les pays membres du Mouvement des non alignés participent activement au débat sur la question intitulée : "La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix", lors de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Les participants ont également renouvelé leur témoignage de solidarité indéfectible avec le Nicaragua et demandé qu'il soit mis immédiatement fin à toutes les menaces, attaques et actes hostiles contre le peuple et le Gouvernement nicaraguayens.

68. La Réunion a réaffirmé sa préoccupation devant la situation en El Salvador et fait observer que le conflit interne armé s'était aggravé parallèlement à l'accroissement de l'intervention impérialiste, avec la participation de l'armée hondurienne. Pour ces raisons, les ministres et chefs de délégation ont engagé le Gouvernement des Etats-Unis à adopter une attitude constructive qui puisse

contribuer à la solution pacifique du problème. Ils ont reconnu la nécessité de promouvoir une solution politique globale au moyen de négociations, avec la participation de toutes les forces politiques représentatives, dont le FDR-FMLN.

69. La Réunion a exigé que les Etats-Unis mettent fin immédiatement et inconditionnellement au blocus économique et aux autres formes de pression contre Cuba et condamné la récente intensification de ce blocus dans le domaine financier et dans ceux du crédit et du commerce. Elle a réaffirmé la solidarité du Mouvement des non-alignés avec Cuba et son soutien total à la revendication justifiée de Cuba exigeant que les Etats-Unis rendent la base navale de Guantanamo et qu'ils versent une indemnité au peuple cubain au titre des pertes matérielles encourues.

70. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé leur appui au droit inaliénable du peuple de Porto Rico à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la résolution 1514 (XV).

71. La Réunion a réaffirmé sa solidarité avec le Gouvernement grenadin dans ses efforts visant à préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale face aux pressions politiques et économiques et aux efforts de déstabilisation.

72. La Réunion a réaffirmé sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple du Suriname dans leurs efforts visant à préserver leur souveraineté et leur indépendance. Elle s'est déclarée profondément préoccupée devant les mesures économiques de coercition et les autres actes dont le Suriname a été ou est actuellement l'objet et a formulé l'espoir que l'évolution future du Suriname sera conforme aux intérêts et au bien-être de sa population et se fera à l'abri de toute ingérence extérieure et de toute pression politique ou économique.

73. Les ministres et chefs de délégation ont fermement réaffirmé leur appui au droit de la République argentine à obtenir sa souveraineté sur les îles Malvinas par le biais de négociations. Ils ont instamment demandé la reprise des négociations entre les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni, avec la participation et les bons offices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et ont réaffirmé qu'il était nécessaire que les parties tiennent dûment compte des intérêts de la population des îles. Ainsi assurerait-on une solution rapide, pacifique et juste de la question, conformément aux principes du Mouvement des pays non alignés et aux décisions qu'il a prises à ce sujet, ainsi qu'aux résolutions 1514 (XV), 2065 (XX), 3160 (XXVIII), 31/49 et 37/9 de l'Assemblée générale. Les ministres ont également réaffirmé que la présence militaire et navale massive du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord dans la région des îles Malvinas, Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et la construction d'une base militaire stratégique permanente dans les îles Malvinas constituent une source de profonde inquiétude pour les pays de la région de l'Amérique latine et sont préjudiciables à la stabilité de la zone.

74. La Réunion a vu un élément positif dans le récent accord entre le Panama et les Etats-Unis tendant à éliminer les échelles salariales discriminatoires précédemment appliquées par la Commission du canal de Panama. Elle a prié instamment les deux parties de continuer à s'employer à surmonter les obstacles qui

rendent difficile le respect fidèle des traités relatifs au canal de Panama, en particulier les dispositions de la loi 96-70 du Congrès des Etats-Unis, lesquelles sont incompatibles avec ces traités.

75. La Réunion a renouvelé l'appel qu'elle avait lancé à la communauté internationale pour qu'elle adhère au Protocole du Traité relatif à la neutralité permanente du canal de Panama et respecte la neutralité de cette voie interocéanique.

76. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé la revendication juste et légitime de la part de la République de Bolivie de récupérer un débouché direct et utile sur l'océan Pacifique, en toute souveraineté.

77. Les ministres et chefs de délégation ont pris note des efforts déployés par le Gouvernement du Guyana en vue de consolider son indépendance et sa souveraineté. En ce qui concerne la revendication formulée par le Venezuela touchant plus des deux tiers du territoire du Guyana, ils ont renouvelé leur appel pour que soit apporté un règlement pacifique et juste au différend, sur la base des principes énoncés aux paragraphes 134 et 135 du communiqué de la réunion ministérielle du Bureau, tenue à La Havane en juin 1982, particulièrement ceux relatifs à l'inadmissibilité de la menace ou de l'emploi de la force pour le règlement des différends et au respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale et sur la base de la stricte observation de l'Accord de Genève de 1966.

78. Les ministres et chefs de délégation ont fait observé qu'en vertu du paragraphe 2 de l'article IV, de cet accord, il incombait maintenant au Secrétaire général de choisir l'un des moyens de règlement pacifique visés à l'Article 33 de la Charte des Nations Unies. A propos de leur appel en faveur d'un règlement juste et pacifique de ce différend, les ministres et chefs de délégation ont pris note de la déclaration publiée le 30 août 1983 par le Secrétaire général, dans laquelle il annonçait que les Gouvernements du Guyana et du Venezuela s'engageaient à adopter toutes les mesures nécessaires pour susciter et maintenir le climat le plus favorable à l'application effective de l'Accord de Genève et à s'abstenir de toute mesure susceptible de compliquer ou d'entraver le règlement pacifique de ce différend.

79. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé leur attachement inconditionnel à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Belize et ils ont dénoncé toutes les pressions et menaces exercées contre sa souveraineté.

80. Les ministres et chefs de délégation ont noté l'existence, en Amérique latine, d'une zone dans laquelle les armes nucléaires sont proscrites en vertu du Traité de Tlatelolco, signé par 22 Etats d'Amérique latine, et ils ont estimé que ce traité ne pourrait entrer en vigueur tant que n'auraient pas été créées les conditions permettant à tous les Etats d'Amérique latine de le signer et de le ratifier et à toutes les puissances nucléaires de le respecter. Ils ont renouvelé l'appel lancé par la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés aux Etats exerçant une responsabilité internationale à l'égard de territoires non souverains de la région tendant à ce qu'ils ratifient le Protocole additionnel au Traité de Tlatelolco afin que ces territoires puissent en bénéficier.

## ASIE DU SUD-EST

81. Passant en revue la situation en Asie du Sud-Est, les ministres et chefs de délégation se sont montrés fort préoccupés par la poursuite des conflits et tensions qui agitent cette région, en particulier du fait que de nombreux Etats en cause sont membres du Mouvement des pays non alignés. Ils ont réaffirmé leur appui aux principes de non-ingérence dans les affaires d'Etats souverains et de l'inadmissibilité de l'emploi de la force contre des Etats souverains. Ils ont mis en garde contre le danger réel d'une propagation des tensions existant au Kampuchea et alentour. Ils se sont déclarés convaincus qu'il fallait d'urgence trouver un moyen de renverser la tendance par une solution politique globale qui prévoit le retrait de toutes les forces étrangères garantissant ainsi le plein respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriales de tous les Etats de la région, y compris le Kampuchea.

82. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé le droit du peuple kampuchéen de déterminer son propre destin sans ingérence, subversion ou coercition étrangères et ils ont exprimé l'espoir qu'un processus de négociation et la compréhension mutuelle permettraient de créer un climat favorable à l'exercice de ce droit. Ils sont également convenus que les problèmes d'ordre humanitaire résultant des conflits qui troublent cette région appellent des mesures d'urgence exigeant la coopération active de toutes les parties concernées. Ils ont instamment prié tous les Etats de la région d'entamer un dialogue conduisant au règlement de leurs différends et à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans la région, ainsi qu'à l'élimination d'ingérences ou de menaces d'intervention de puissances extérieures. Dans ce contexte, ils ont noté avec approbation les efforts déployés en vue de créer dans les meilleurs délais une zone de paix, de liberté et de neutralité dans la région et ils ont demandé à tous les Etats d'apporter leur appui entier à ces efforts.

## ASIE DU SUD-OUEST

83. Les ministres et chefs de délégation ont noté avec une profonde inquiétude la situation en Asie du Sud-Ouest et ils sont convenus qu'elle était lourde de conséquences dangereuses pour la paix et la stabilité de la région. Ils sont convenus que la persistance de cette situation aurait de graves répercussions sur la paix et la sécurité internationales. Dans ce contexte, les ministres ont estimé que la situation en Afghanistan était particulièrement préoccupante. Ils ont réitéré l'appel urgent qu'ils avaient lancé à la Conférence au sommet tenue à New Delhi en mars 1983 pour demander un règlement politique, sur la base du retrait des troupes étrangères et du plein respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la qualité d'Etat non aligné de l'Afghanistan, ainsi que de la stricte observation du principe de non-intervention et de non-ingérence. Ils ont également réaffirmé le droit des réfugiés afghans à retourner dans leurs foyers en toute sécurité et dans l'honneur et ils ont lancé un appel pour que ce vaste problème humanitaire soit résolu dans les meilleurs délais. A cette fin, ils ont exhorté toutes les parties intéressées à oeuvrer pour un règlement qui assurerait que le peuple puisse déterminer son propre destin à l'abri de toute ingérence extérieure et qui permettrait aux réfugiés afghans de retourner dans leurs foyers.

84. Les ministres et chefs de délégation ont exprimé leur satisfaction devant les efforts sincères déployés en vue d'un règlement politique de la situation en Afghanistan et apporté leur soutien aux mesures constructives prises à cet égard par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont estimé que les discussions qui se déroulaient par l'intermédiaire du Secrétaire général représentaient un pas dans la bonne voie et ont insisté pour que ces efforts se poursuivent en vue de promouvoir dans les meilleurs délais un règlement politique du problème conformément aux idéaux et aux principes du Mouvement des pays non alignés. Ils ont demandé à tous les pays de faire preuve de modération pour éviter de compromettre davantage la paix et la sécurité dans la région, et de prendre des mesures pouvant aboutir à la création de conditions propres à l'établissement, entre les Etats de la région, de relations stables et harmonieuses fondées sur les principes du Mouvement des pays non alignés : coexistence pacifique, respect de la souveraineté, indépendance nationale, intégrité territoriale et non-intervention et non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

#### COREE

85. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé leur soutien au désir du peuple coréen de réunifier pacifiquement sa patrie et aux efforts qu'il déploie pour atteindre ce but sans aucune ingérence étrangère, conformément aux trois principes d'indépendance, d'unification pacifique et de grande unité nationale exposés dans la Déclaration commune Nord-Sud du 4 juillet 1972.

86. La Réunion a exprimé l'espoir de voir le retrait de toutes les troupes étrangères de cette région contribuer à exaucer le désir de réunification politique manifesté par le peuple coréen.

#### ANTARCTIQUE

87. Les ministres et chefs de délégation ont rappelé les dispositions pertinentes de la Déclaration de la septième Conférence au sommet, tenue le 7 mars 1983 à New Delhi, où compte tenu de l'intérêt croissant de la communauté internationale pour l'Antarctique, ils ont estimé que, lors de la trente-huitième session de l'Assemblée générale, l'Organisation des Nations Unies devrait entreprendre une étude générale de l'Antarctique en prenant en considération tous les éléments pertinents, dont le Traité de l'Antarctique, en vue d'élargir la coopération internationale dans ce domaine.

88. A cet égard, les ministres et chefs de délégation ont instamment prié tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies d'apporter leur assistance à cet effort.

#### QUESTIONS ECONOMIQUES

89. Les ministres et chefs de délégation ont passé en revue l'évolution de la situation économique mondiale depuis que la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés s'est tenue à New Delhi en mars 1983. Ils se sont déclarés profondément préoccupés devant la détérioration persistante de l'économie mondiale, en proie à la récession la plus grave que l'on ait connue

depuis 50 ans. Cette crise n'est pas simplement un phénomène cyclique mais elle dénote des déséquilibres structurels profonds. Les principales victimes sont les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, le PNB par habitant diminuant dans nombre de ces pays. Le prix des produits de base s'est effondré; le déficit de la balance des paiements et le fardeau de la dette sont restés écrasants; les prêts à moyen et à long terme aux pays en développement ont diminué, les flux de capitaux assortis de conditions de faveur ont été gravement perturbés, et l'accès aux marchés des pays développés était devenu de plus en plus difficile. Les ministres et chefs de délégation ont souligné qu'aucun pays ou groupe de pays n'était en mesure à lui seul de sortir l'économie mondiale de la crise actuelle. Un redressement soutenu à long terme n'est possible que si des mesures concertées sont prises par la communauté internationale tout entière pour relancer l'économie internationale dans son ensemble, en assurant notamment le développement accéléré des pays en développement.

90. Les pays en développement apportent une contribution importante à la production mondiale et constituent une force dynamique sur les marchés financiers internationaux. L'interdépendance de l'économie des pays développés et de celle des pays en développement n'est plus à démontrer. Les ministres et chefs de délégation ont donc regretté que le dialogue entre les pays développés et en développement demeure dans l'impasse.

91. La septième Conférence au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés avait formulé une stratégie consistant en une approche en deux phases pour le lancement de négociations globales, une restructuration d'ensemble de l'économie et l'instauration d'un nouvel ordre économique international reposant sur la justice et l'équité, un programme de mesures immédiates dans des domaines cruciaux pour les pays en développement afin de relancer l'économie mondiale, la convocation d'urgence d'une conférence internationale, à laquelle participeraient tous les pays, sur les moyens monétaires et financiers du développement en vue de procéder à une réforme d'ensemble du système monétaire commercial et financier international existant qui est injuste et dépassé. La Conférence au sommet a également accordé la priorité au renforcement et à l'intensification de l'autonomie collective des pays non alignés et autres pays en développement. Les ministres et chefs de délégation ont rappelé que les propositions de la septième Conférence au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés ont été bien accueillies par le Groupe des 77 à sa réunion ministérielle, tenue en avril 1983 à Buenos Aires.

92. Les ministres et chefs de délégation ont regretté que les réunions internationales importantes tenues depuis mars 1983, en particulier la sixième Conférence de la CNUCED, n'aient pu déboucher sur des résultats concrets qui soient à la mesure des dimensions des problèmes auxquels sont confrontés les pays en développement et l'économie mondiale dans son ensemble. La raison en était l'absence continue de volonté politique des pays industrialisés qui refusaient de prendre part à une action efficace, dans l'intérêt général, en vue de résoudre les graves problèmes que rencontre la coopération économique internationale.

93. Les ministres et chefs de délégation ont instamment prié les pays développés de réagir positivement devant l'esprit de coopération dont avaient fait preuve les pays en développement dans les propositions de la septième Conférence au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés. Ils ont souligné qu'il fallait réagir rapidement et positivement au lancement des négociations globales. Ils ont instamment demandé que des mesures immédiates soient effectivement adoptées et mises en oeuvre en faveur des pays en développement dans des domaines d'une importance cruciale pour eux. A cet effet, ils ont demandé aux pays développés de coopérer sans réserve aux efforts qu'ils déployaient dans toutes les instances internationales, en particulier à la trente-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

94. Les ministres et chefs de délégation ont souligné qu'il faudrait continuer d'examiner attentivement la proposition du Mouvement des pays non alignés tendant à convoquer une conférence internationale sur les moyens monétaires et financiers du développement, ce qui exigerait des préparatifs accélérés. Les ministres et chefs de délégation ont noté que récemment la communauté internationale est devenue de plus en plus consciente de la nécessité de réformer le système monétaire et financier international. Des propositions avaient été également faites par certains pays développés à cet égard, tendant à ce que les différents pays arrivent rapidement à un accord pour convoquer une conférence internationale sur les moyens monétaires et financiers du développement.

95. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé qu'il était indispensable d'intensifier l'autonomie collective des pays non alignés et autres pays en développement, en tant que partie intégrante de leurs efforts en vue d'instaurer le nouvel ordre économique international. A cet égard, ils ont rappelé qu'une nouvelle impulsion avait été donnée grâce à la Déclaration relative à l'autonomie collective des pays non alignés et autres pays en développement, adoptée à la septième Conférence au sommet. Ils ont accueilli avec satisfaction les recommandations visant à promouvoir la mise en oeuvre du CPA faite par la deuxième réunion de l'IFCC, tenue en septembre 1983 à Tunis. Les ministres se sont également félicités des efforts déployés en vue de l'harmonisation, de la coordination et de la mise en oeuvre des programmes d'action du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77, et ils ont insisté sur la nécessité d'une action soutenue dans ce domaine.

96. Les ministres et chefs de délégation ont souligné que la coopération économique entre les pays non alignés et d'autres pays en développement membres du Groupe des 77 ne remplaçait pas la coopération entre pays développés et pays en développement et qu'elle ne déchargeait pas les pays développés des responsabilités et engagements qu'ils avaient assumés en ce qui concernait l'appui apporté aux efforts de développement des pays en développement. Ils ont demandé aux pays développés et au système des Nations Unies d'appuyer la mise en oeuvre des programmes de coopération économique entre pays en développement.

97. Les ministres et chefs de délégation ont passé en revue la mise en oeuvre du Programme d'action pour la coopération économique des pays non alignés. Ils ont

pris note des résultats positifs de la première réunion d'experts des pays non alignés sur les petits pays en développement insulaires, qui s'est tenue du 14 au 16 septembre 1983 à Saint-Georges (Grenade). Ils ont réaffirmé l'appui des pays non alignés aux petits pays en développement insulaires, qui avait déjà été exprimé à la septième Conférence au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, et ils ont instamment prié la communauté internationale d'appuyer les petits pays en développement insulaires dans leurs efforts visant à surmonter les difficultés économiques qui leur étaient propres.

98. Les ministres et chefs de délégation ont rappelé la décision prise à la septième Conférence au sommet sur la proposition très utile du Président de la République démocratique de Madagascar concernant le renforcement de la coopération monétaire et financière entre les pays non alignés, et ils ont demandé que cette décision soit mise en oeuvre rapidement.

99. Les ministres et chefs de délégation se sont déclarés préoccupés devant la dégradation de la situation alimentaire dans de nombreux pays en développement, notamment en Afrique. Ils ont demandé que la communauté internationale prenne d'urgence des mesures pour aider à éliminer la faim et la malnutrition dans les pays en développement, notamment en accroissant sensiblement l'assistance financière et technique. Ils ont demandé instamment que des mesures soient prises pour garantir aux pays en développement connaissant un déficit alimentaire, et notamment aux pays les moins avancés, un accès minimum aux approvisionnements alimentaires en période de pénurie mondiale, et d'étudier la possibilité de constituer à l'avance des stocks en des points stratégiques, conformément aux recommandations de la Conférence mondiale de l'alimentation.

100. Les ministres et chefs de délégation ont exprimé leur inquiétude devant la lenteur de la mise en oeuvre du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés. A ce propos, ils ont demandé instamment la mise en oeuvre immédiate et efficace de ce programme.

101. Les ministres et chefs de délégation ont rejeté toute forme d'agression économique, y compris l'emploi de menaces ou de sanctions dans le domaine des échanges commerciaux et de toute autre forme de blocus, de mesures de coercition ou de chantage, de la part des pays développés contre les pays non alignés et d'autres pays en développement en tant que moyen de pressions politiques qui leur permettraient de s'ingérer dans les affaires intérieures des pays non alignés ou autres pays en développement ou d'influer sur les décisions souveraines de ceux-ci.

102. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé que tout Etat avait le droit inaliénable de se procurer sans restriction aucune et dans des conditions équitables et non discriminatoires les techniques nucléaires qui lui serviraient à promouvoir pacifiquement le développement économique et social de son peuple. Ils ont souligné qu'il était essentiel de promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et qu'il fallait adopter des principes universellement acceptables dans ce domaine.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES

103. La Réunion a réaffirmé la ferme adhésion des pays non alignés aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et a pleinement reconnu la nécessité d'appuyer et de renforcer l'Organisation mondiale afin d'en faire un instrument efficace à même de s'acquitter de son rôle crucial dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, dans le développement et le renforcement de la coopération entre Etats, dans l'établissement de relations économiques et équitables entre les Etats et dans la promotion des libertés et droits fondamentaux dans le monde.

104. Les ministres et chefs de délégation ont accueilli avec satisfaction l'inscription à l'ordre du jour de la trente-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies de la question intitulée "Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies".

MANDAT DES GROUPES DE TRAVAIL

105. Les ministres et chefs de délégation ont également décidé de renouveler les mandats des groupes de travail, de contact et de rédaction chargés des diverses questions inscrites à l'ordre du jour de la trente-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ils ont décidé que les pays non alignés agiraient en coopération étroite les uns avec les autres conformément aux principes et objectifs du Mouvement des pays non alignés, pour toutes les questions qui seraient inscrites à l'ordre du jour de la trente-huitième session et qui les intéresseraient particulièrement.

-----